

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2627

25 septembre 2015

SOMMAIRE

Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.	126052	EKZ Echternach s.à.r.l.	126077
Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l.	126052	ELSEN et Cie s.e.c.s.	126077
Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l.	126052	EQOS Energie Luxembourg S.à r.l.	126090
Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l.	126052	ESSY S.A.	126090
Aegis Luxembourg	126053	Esteban Invest IV	126090
Armador S.A. SPF	126091	Euro Co AG	126091
Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l.	126076	Euro Composites® S.A.	126091
Cagest S.A.	126054	Eurocrystal International S.A.	126092
Califorion S.à r.l.	126054	Eurodel S.A.	126092
Capula ESS Lux 1 S.à r.l.	126054	Euro Logistics & Trading S.A.	126091
Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l.	126053	EVA Sped S. à r.l.	126092
Caracalla S.A.	126069	FFDC Super 1 S.à r.l.	126092
Caresta S.A.	126069	FFDC Super 2 S.à r.l.	126093
CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l.	126081	FFDC WL S.à r.l.	126093
CETP III CVF Holding S.à r.l.	126078	Historia Authentica S.A.	126055
Clearstream Banking S.A.	126069	Info Finance S.A.	126093
Clémentine S.à r.l.	126071	Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	126054
CMS Management Services S.A.	126070	Laucala S.A.	126096
ConvaTec Healthcare B S. à r.l.	126053	LBF Group S.A.	126050
Couche-Tard Brands and Financing	126053	Lerner S.à r.l.	126096
Credos S.A.	126053	LFN Finance VI S.à r.l.	126056
Development German Feeder III S.C.A.	126073	Lion Investment S.A., SPF	126096
Digital East Fund 2013 SCA SICAR	126050	Lowi - Bau G.m.b.H.	126096
Digital Services Holding XXII S.à r.l.	126050	MARE NOSTRUM Long Term Management	126096
Dragon Aviation Finance Luxembourg S.A.	126092	Poivre Real Estate 1 S.à r.l.	126052
Duberion Strategies S.A.	126070	Polyusus Lux VI S.à r.l.	126076
ECommerce Pay Holding S.à r.l.	126087	Quintessante S.A.	126093
		Regs S.A., SPF	126078

Digital East Fund 2013 SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Digital East Fund 2013 S.C.A. SICAR
United International Management S.A.

Référence de publication: 2015134620/12.

(150145826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Digital Services Holding XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 188.602.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015134621/11.

(150145842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

LBF Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.613.

L'an deux mil quinze, le vingt-huit juillet

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "LBF Group S.A.", ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 14, Avenue du X Septembre, inscrite au R.C.S.Luxembourg B numéro 156613,

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 octobre 2010 publié au Mémorial C numéro 2755 du 15.12.2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 février 2014, par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1150 du 7.5.2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul PECKELS, directeur général de la société Saint-Paul Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

La fonction du secrétaire est remplie par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Harmony MONTICELLI, juriste, demeurant professionnellement à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Constatation de la perte des trois quarts du capital social et résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation en vertu de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

II. Que le capital social de la société est fixé à EUR 39.760 (trente-neuf mille sept cent soixante Euros) représenté 3.976 (trois mille neuf cent soixante-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

III. Que les actions de la société sont nominatives.

IV. Que tous les actionnaires ont été convoqués par lettre recommandée avec A.R. contenant l'ordre du jour, en date du 13 juillet 2015.

Une copie de la lettre circulaire type aux actionnaires en nom est déposée au bureau.

V.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et par le notaire instrumentant.

VI.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 3.976 (trois mille neuf cent soixante seize) actions en circulation, 3.976 (trois mille neuf cent soixante seize) actions, soit 100%, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée.

VII.- Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points apportés à l'ordre du jour.

Ces faits ayants été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris acte que le montant des pertes cumulées au 31 décembre 2014, qui s'élève à EUR 341.532,26, est supérieur à 75% du capital social,

décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Cette résolution a été adoptée comme suit.

- 100% Actions votant en faveur de la dissolution
- 0% Actions votant contre la dissolution.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur:

Maître Marguerite RIES, avocat à la Cour, née le 1^{er} mars 1961, avec adresse professionnelle à 6, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

De plus, en cas d'impossibilité de réaliser entièrement tout l'actif de la société, l'assemblée donne expressément pouvoir au liquidateur d'attribuer, au prorata, aux actionnaires, les éléments de l'actif qui n'auront pas pu être vendus.

Cette résolution a été adoptée comme suit.

- 100 % Actions votant en faveur.
- 0 % Actions votant contre.

Clôture de l'assemblée:

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: P. Peckels, I. Dias, H. Monticelli et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17462. Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135877/85.

(150146728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.517.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133439/10.

(150144794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.522.

Les comptes annuels au 31 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133440/10.

(150144793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 169.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133446/10.

(150144667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Poivre Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.481.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015134079/13.

(150144821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015133447/10.

(150144267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

ConvaTec Healthcare B S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133616/10.

(150144850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Couche-Tard Brands and Financing, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 188.967.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 945 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133617/9.

(150144790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Credos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 148.890.

Le bilan au 30 septembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015133619/10.

(150145011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Aegis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 88.905.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 3 août 2015 sous la référence L150142020.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AEGIS LUXEMBOURG S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015134405/15.

(150145440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 177.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015133622/11.

(150144939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Capula ESS Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capula ESS Lux 1 S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015133623/11.

(150145077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Cagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 25.177.

Rectificatif du dépôt L150140611 du 31/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133627/11.

(150144330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.651.268,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.972.

En date du 28 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission des gérants suivants en date du 28 juillet 2015:

- Monsieur Jorge PÉREZ LOZANO, gérant de catégorie B

- Madame Laia Pages, gérant de catégorie B.

2. Nomination des nouveaux gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 28 juillet 2015:

- Madame Sandra Del Medico, née le 9 juillet 1984 à Thionville, France, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de catégorie B,

- Monsieur Daan den Boer, né le 3 août 1966, à Ede, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015134836/21.

(150145963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Califorion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 108.877.

*Rectifiant le bilan au 31 décembre 2012 enregistré et déposé à Luxembourg le 30 Décembre 2013 sous la référence:
L140106752*

Les comptes annuels rectifiés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015133628/12.

(150144933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Historia Authentica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 169.356.

L'an deux mille quinze,

le huit juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Madame Jocelyne DE VIGNERAL-POMMIER, retraitée, résidant au 1, rue d'Heblon B-6990 Hotton, Belgique,
ici représentée par:

Monsieur Olivier KUCHLY, expert comptable, avec adresse professionnelle au 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Hotton (Belgique), le 25 juin 2015,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ladite personne comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de «HISTORIA AUTHENTICA S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant eu son siège social actuel au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, lequel siège social fut régulièrement dénoncé avec effet au 07 octobre 2014, dont un extrait fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 05 novembre 2014, sous le numéro 3263 et page 156586.

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169 356, et fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 18 mai 2012, publié au Mémorial en date du 20 juin 2012, sous le numéro 1538 et page 73795 (la «Société»).

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

L'Actionnaire a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a) Décision de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg au 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen;

b) Décision de modifier en conséquence l'article DEUX (2) des statuts de la Société.

L'Actionnaire a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société de la Ville de Luxembourg vers la commune de Strassen et a décidé de fixer sa nouvelle adresse au 2 rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Deuxième résolution

En conséquence directe de ce transfert du siège social de la Société, l'Actionnaire a décidé de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, comme suit:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16384. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015133816/48.

(150144890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

LFN Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.036.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of July.

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, a foundation under the laws of The Netherlands, having its registered office at Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Amsterdam, The Netherlands

here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities. Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which they declare incorporated and organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "LFN Finance VI S.à r.l." (the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the "Securitisation Act 2004") and that is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, including the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Companies Law") and the Securitisation Law and by the present articles (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the boundaries of the municipality of the city of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company (the "Board").

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general shareholders meeting (the "General Meeting").

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad (other than to the United Kingdom, the UK) until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any transactions permitted under the Securitisation Act 2004, subject to the following limit (the "Issue Limit"): the Company shall not issue securities of any kind to the public more than three times during any twelve month period.

The Company may, among other things and always subject to the Securitisation Act 2004, any other applicable law and compliance with such applicable law, the Issue Limit and any agreement, contract or arrangement that the Company may enter into:

a) acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks;

b) assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself by any other means;

c) proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by pur-

chase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation;

d) acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities;

e) issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares of any class, including preference shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes;

f) give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any entity participating in a transaction entered into by the Company;

g) enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions; and

h) without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's assets. All notes or securities of any kind issued in relation to a specific compartment shall constitute one issue for purposes of the Issue Limit.

Subject to the Securitisation Act 2004, any other applicable law and the Issue Limit, the descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), all in registered form with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

The Company may issue preference shares, which will constitute a separate class of shares and which will have the rights as set out in article 21.3 (the "Preference Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares"). In case of an increase of the share capital of the Company by issuance of additional Preference Shares (the "Additional Preference Shares"), the holders of Preference Shares, if any, shall have a preferential subscription right to subscribe proportionately to their then existing holding of Preference Shares to the Additional Preference Shares so that the relative proportions of Preference Shares held by each of the holders of Preference Shares existing immediately prior to such additional issuance remain unchanged immediately following such additional issuance.

Subject to the conditions of article 49-8 of the Companies Law, the Preference Shares may be redeemed by the Company as follows:

On the Maturity Date, provided that there are no outstanding debt obligations of the Company at such time, as determined by the Board, the Company shall redeem the Preference Shares out of Remaining Available Funds (as defined below) in accordance with article 21.3. Any amounts payable to the holders of Preference Shares to redeem the Preference Shares shall be denominated in Euro.

"Maturity Date" has the meaning given to such term in an agreement, if any, that might be entered into from time to time, between, amongst others the shareholders of the Company in relation to the investments made or to be made by the Company.

"Remaining Available Funds" means the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities and/or any amount having priority in accordance with the terms of any agreement that might be entered into from time to time, between, amongst others the shareholders of the Company in relation to the investments made or to be made by the Company.

Art. 6. Shares. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or

elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid up on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

The Company may repurchase its own Shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Companies Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a General Meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Reserve Account. The Company may maintain a special equity reserve account (account 115 "apport en capitaux propres non rénumérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts provided by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009 (Account 115)) for the Preference Shares (the "Preference Shares Reserve Account"), and there shall be recorded to such account the amount or value of any monies paid up on the Preference Shares other than upon a share issuance. Subject to the following paragraph, amounts so recorded to the Preference Shares Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

Subject to any restrictions that may be included in an agreement that might be entered into from time to time between the holders of Preference Shares and the Company, the Board shall be entitled, upon request by a holder of Preference Shares, to resolve on a distribution out of the Preference Shares Reserve Account, provided however that no request will be considered by the Board if the conditions for a distribution as defined in the following paragraph are not met. Each holder of Preference Shares shall, subject to the foregoing, be entitled to receive a part of the amount to be distributed which is proportionate to the amount paid by him/her/it into the Preference Shares Reserve Account.

Notwithstanding any further restrictions that might be included in an agreement between the holders of Preference Shares and the Company, no holder of Preference Shares shall make, and the Board will not consider, any such request for a distribution, if and to the extent a Margin Excess would exist prior to or immediately following such distribution.

"Margin Excess" has the meaning given to such term in an agreement, if any, that might be entered into from time to time, between, amongst others the shareholders of the Company in relation to the investments made or to be made by the Company.

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. The Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In case of a Sole Shareholder, the decisions shall be documented by way of written resolutions.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Subject to article 23, collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his/her/its vote in writing.

Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual General Meeting shall be held, in accordance with article 196 of the Companies Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1 June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day. The annual General Meeting may be held abroad (but not in the UK) if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place (but not in the UK) and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis, (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting and (v) the shareholders are not in the UK.

Art. 11. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed irrespective of the number of shareholders being present or represented at the General Meeting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his/her/its proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by at least three (3) managers, whether shareholders or not (the "Managers"). The Managers will constitute a Board.

The Managers shall be appointed by the Sole Shareholder or, as the case may be, by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*) and/or replaced, by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, of the General Meeting.

The Sole Shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Art. 13. Meetings of the Board. The Board may appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholder(s).

The Board shall meet upon call by any Manager at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least 2 days' notice in advance of the date set for such meeting, except in exceptional circumstances or circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex another Manager as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one of his or her colleagues at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are present in person. Managers may participate where they are not physically present provided that they do not participate from the UK. Any Manager may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis, (iv) the Managers can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting and (v) the Managers are not in the UK.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's Managers is present or represented in accordance with the preceding paragraphs at a meeting of the Board and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the Sole Shareholder or the General Meeting has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the Sole Shareholder or the General Meeting has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing provided that it is not passed or signed in the UK. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Managers attending the meeting and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004, any other applicable law, the Issue Limit and any applicable terms and conditions of any issued notes or securities. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions within the Company provided that overall management and control of the Company's affairs must be retained and actively carried out by the Board outside the UK and that all matters of policy, strategy and key business decisions must be made by the Board at meetings of the Board, save for matters which have been delegated by the Board in accordance with this article 16.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) Managers, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

However if the Sole Shareholder or the General Meeting has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board, within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in, or is a Manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Manager of the Company may have any personal and conflicting interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known to the Board such personal and conflicting interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Manager's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Approved statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The approved statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1 General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represents the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with article 21.3.

21.2 Interim Dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 21.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the Board, together with the shareholder(s):

- The Board shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the Board is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles.

- In addition, the decision of the Board shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the Board and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The Board may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Companies Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

21.3 Distributions

As regards profits, on a return of capital on liquidation of the Company, reduction of capital or otherwise, Remaining Available Funds shall be applied in the following manner and order of priority:

- firstly, to each holder of Preference Shares, if any, on a pro rata and pari passu basis determined by reference to the proportion of the Outstanding Preference Share Amount represented by such holder's Preference Shares, if any, immediately prior to the redemption thereof, in repayment of each such holder's Outstanding Preference Share Amount until such amount is paid in full;
- secondly, the remainder of the Remaining Available Funds less an amount of EUR 1,000.- to the holders of Preference Shares, if any, on a pro rata and pari passu basis as interest in respect of its Preference Shares; and
- thirdly, the remaining of EUR 1,000.- of the Remaining Available Funds, to the holders of any Ordinary Shares on a pro rata and pari passu basis.

"Outstanding Preference Share Amount" means the amount paid for the Preference Shares, if any, from time to time, as registered in the shareholders' register of the Company and including, for the avoidance of doubt, the nominal amount and the share premium paid on such Preference Shares, if any.

Art. 22. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be, adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting (or the Sole Shareholder, as the case may be) deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The liquidation of a compartment will not affect any other compartment or the Company in general.

Any liquidation surplus after payment of the debts of the Company shall be distributed to the shareholders in accordance with Article 21.3.

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Law.

Art. 24. Compartments. The Board shall determine the terms and conditions of any notes or securities issued in connection with a specific compartment, if any, of the Company's assets. Each holder of notes and securities shall be bound by the terms and conditions, including any limited recourse, non-recourse or subordination provisions, related to the relevant compartment.

The Board shall establish and maintain separate accounting records for each compartment, so as to ascertain the rights of holders of notes or securities issued in relation with each compartment. Such accounting records shall be conclusive evidence of such rights, absent manifest error.

All assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment. If the realised net assets of any compartment are insufficient to pay any amount due to holders of notes or securities linked to that compartment, such holders shall have no claim against the Company for any such shortfall and shall have no claim against any other compartment or any other assets of the Company.

Notwithstanding the foregoing if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Board may use such excess assets to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

Art. 25. Prohibition to petition for the Company's bankruptcy or to seize the Company's assets. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any holder of notes or securities issued by the Company and any creditor or shareholder of the Company agrees that neither them nor any other person acting on behalf of any of them shall be entitled at any time to institute against the Company (acting or not with respect to one of its compartment, as appropriate), its officers or Managers, or join in any institution against the Company (acting or not with respect to one of its compartment, as appropriate), its officers or Managers, of, any bankruptcy (faillite), liquidation, reprieve from payment (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), composition with creditors (concordat préventif de faillite), suspension of payments, reorganisation, arrangement, insolvency, winding-up or liquidation proceedings or for the appointment of a liquidator, administrator or similar official, or other proceedings under any applicable bankruptcy or similar law in connection with any obligations of the Company (acting or not with respect to one of its compartment, as appropriate), save for lodging a claim in the liquidation of the Company (acting or not with respect to one of its compartment, as appropriate) which is initiated by another party or taking proceedings to obtain a declaration or judgment as to the obligations of the Company (acting or not with respect to one of its compartment, as appropriate).

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Act 2004.

Transitional provision

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

All the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Shares of the Company have been subscribed by Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, aforementioned, and have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred euros (EUR 2,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, aforementioned, acting in place of the general meeting of shareholder(s) and representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

(a) Erik van Os, company director, born in Maastricht (The Netherlands), on 20 February 1973, with professional address at 46 a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(b) Maud Meyer, company director, born in Amiens (Republic of France), on 25 May 1982, with professional address at 46 a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(c) Shehzaad Atchia, company director, born in Mauritius (Republic of Mauritius), on 22 May 1982, with professional address at 46 a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social à Luna Arena, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LFN Finance VI S.à r.l.» (la "Société") sous le régime d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation de 2004) et sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés") et la Loi sur la Titrisation ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un associé unique (l'« Associé Unique ») ou plusieurs associés. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville par simple décision du conseil de gérance de la Société (le "Conseil").

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés (l'« Assemblée Générale »).

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger (autre que le Royaume-Uni, le R.-U.) jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction permise par la Loi sur la Titrisation de 2004, sous réserve de la limite suivante (la "Limite d'Emission"): la Société ne pourra émettre de valeurs mobilières de quelque sorte que ce soit à destination du public plus de trois fois au cours de toute période de douze mois.

La Société peut, entre autres et toujours sous réserve de la Loi sur la Titrisation de 2004, toute autre loi applicable et, en conformité avec une telle loi, la Limite d'Emission et toute convention, tout contrat ou accord auxquels la société peut être partie:

a) acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou véhicule, les risques liés à la détention ou propriété de titres, de créances et/ou de tous biens (y compris des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou qui sont inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, en émettant des valeurs mobilières de toute sorte dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques;

b) prendre en charge ces risques en acquérant, par tout moyen, les créances, les dépôts structurés, les titres de créances et/ou biens, les produits structurés sur matières premières ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière;

c) procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de parts sociales, obligations, titres de créance, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts ou unités émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des titres échangeables ou convertibles), des produits structurés sur matière premières ou actifs (incluant des titres d'emprunt ou de capital de toute sorte), titres de créances, créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions ou accords y relatifs) ainsi que tout autre type d'actifs et (iii) la propriété, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux mentionnés dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux stipulations de la documentation d'émission y relative;

d) acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes (y compris partnerships, et limited partnerships), des fiducies (trusts), des fonds ou d'autres entités;

e) elle peut procéder à l'émission des titres de créances, d'obligations (notamment des titres échangeables ou convertibles ainsi que des titres liés à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de titres de créance, de certificats, d'actions de toute classe y compris d'actions ou de parts sociales de préférence, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte, y compris dans le cadre d'un ou plusieurs programmes d'émissions;

f) consentir des garanties ou des sûretés sur ses actifs afin d'assurer le respect des engagements qu'elle assume dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur trustee ou mandataire, s'il y en a un) et/ou toute entité participant à une opération à laquelle la Société est partie;

g) conclure, exécuter, fournir ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires;

h) de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission de titres) correspondant chacun à une partie distincte des actifs de la Société.

Toutes les valeurs mobilières, de quelque sorte que ce soit, émises sur la base d'un compartiment spécifique constituent une émission pour le calcul de la Limite d'Emission.

Sous réserve de la Loi sur la Titrisation de 2004 et de toute autre loi applicable et de la Limite d'Emission, les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social de la Société couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils ne sont pas incompatibles avec le présent objet social.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social, de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") sous forme nominative d'une valeur nominale de un centime (EUR 0.01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

La Société peut émettre des parts sociales de préférence, qui constitueront une classe de parts sociales séparée et auxquelles seront attachés les droits mentionnés à l'article 21.3 (les "Parts Sociales de Préférence" et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les "Parts Sociales"). En cas d'augmentation du capital sociale de la Société par émission de Parts Sociales de Préférence (les "Parts Sociales de Préférence Additionnelles"), les détenteurs de Parts Sociales de Préférence, le cas échéant, auront un droit préférentiel de souscription aux Parts Sociales de Préférence Additionnelles proportionnel à leur détention de Parts Sociales de Préférence de sorte que les proportions relatives de Parts Sociales de Préférence détenues par chacun des détenteurs de Parts Sociales de Préférence existant juste avant l'émission additionnelle demeure inchangé immédiatement après l'émission additionnelle.

Conformément aux conditions de l'article 49-8 de la loi sur les Sociétés, les Parts Sociales de Préférence seront remboursées par la Société de la manière suivante:

A la Date d'Echéance, dans la mesure où la Société n'a pas d'obligations de paiement impayée à ce moment-là telles que fixées par le Conseil, la Société pourra rembourser les Parts Sociales de Préférence sur les Fonds Disponibles Restant (tels que définis ci-dessous) conformément aux dispositions prévues à l'article 21.3. Tout montant payable aux détenteurs de Parts Sociales de Préférence sera libellé en Euro.

"Date d'échéance" a la signification donnée à cette expression dans tout contrat, le cas échéant, signé entre chacun des associés de la Société concernant les investissements réalisés ou à réaliser par la Société.

"Fonds Disponibles Restant" signifie le surplus d'actifs de la Société restant après paiement de toutes ses dettes et/ou tout montant ayant priorité conformément aux termes de tout contrat ayant été signé entre les associés de la Société en lien avec les investissements réalisés ou à réaliser par la Société.

Art. 6. Parts Sociales. Les Parts Sociales sont et resteront nominatives.

Un registre de l'/des associé(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout associé. Ce registre contient le nom de tout associé, sa résidence ou le domicile de son choix, le nombre de parts sociales qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces Parts Sociales, ainsi que la mention des transferts des Parts Sociales et les dates de ces transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Compte de Réserve. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve en capital (compte 115 "apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" selon la nomenclature du Plan Comptable luxembourgeois telle que prévue par le règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009 (Compte 115)) pour les Parts Sociales de Préférence (le "Compte de Réserve des Parts Sociales de Préférence"), et sera enregistré sur ce compte le montant ou la valeur de toutes sommes payée pour les Parts Sociales de Préférence autre que lors d'une émission de parts sociales. Conformément au paragraphe suivant, les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve des Parts Sociales de Préférence constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

Conformément à toute restriction pouvant être incluse dans tout contrat ayant été signé à tout instant entre les détenteurs de Parts Sociales de Préférence et la Société, le Conseil aura droit sur demande par un détenteur de Parts Sociales de Préférence, de décider d'une distribution depuis le Compte de Réserve des Parts Sociales de Préférence, dans la mesure cependant où aucune demande ne sera prise en considération par le Conseil si les conditions d'une distributions telles que définies dans le paragraphe suivant ne sont pas réunies. Chaque détenteur des Parts Sociales de Préférence aura droit, conformément à ce qui précède, à recevoir une partie du montant à distribuer qui est proportionnel au montant qu'il aura payé sur le Compte de Réserve des Parts Sociales de Préférence

En dépit de toute autres restrictions qui pourraient être incluse dans tout contrat entre les détenteurs de Parts Sociales de Préférence et la Société, aucun détenteur de Parts Sociales de Préférence ne fera de demande de distribution et le Conseil ne prendra pas en considération une telle demande de distribution si et dans la mesure où un Excès de Marge existe avant ou immédiatement à la suite de cette distribution.

"Excès de Marge" a la signification donnée à cette expression dans tout contrat, le cas échéant, ayant été signé à tout instant, entre inter alia les associés de la Société et la Société, concernant les investissements réalisés ou à réaliser par la Société.

Art. 10. Assemblée des associés de la Société. L'Associé Unique est investi de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. En cas d'Associé Unique, les décisions seront prises par résolutions écrites.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé dispose d'un nombre de droits de vote égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Sous réserve de l'article 23, les décisions collectives ne seront valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La tenue d'assemblées générales extraordinaires ne sera pas obligatoire dans le cas où le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle se tient conformément à l'article 196 de la loi sur les Sociétés au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans les convocations, le 1^{er} juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger (sauf au R.-U.) si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu (sauf au R.-U.) et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout associé de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale peuvent s'entendre les unes les autres et parler les unes avec les autres, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en continu, (iv) les associés peuvent valablement délibérer, la participation à l'Assemblée Générale par de tels moyens de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée et (v) les associés ne sont pas au R.-U.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises quel que soit le nombre d'associés présents ou représentés à l'Assemblée Générale.

Chaque associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en version originale, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par au moins trois (3) gérants qui ne sont pas nécessairement associés (les "Gérants"). Les Gérants forment un Conseil.

Les gérants sont nommés par l'associé Unique, le cas échéant, ou par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée déterminée ou indéterminée de leur mandat. Les Gérants rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils pourront être réélus au terme de leur mandat et révoqué à tout moment avec ou sans motif (ad nutum) et/ou remplacé, par résolution de l'associé Unique ou, le cas échéant de l'Assemblée Générale.

L'Associé Unique ou l'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil peut nommer un président (ci-après, le "Président") parmi ses membres. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des associés.

Les réunions du Conseil sont convoquées par un des Gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins deux (2) jours avant la date prévue pour ladite réunion, sauf cas exceptionnel ou en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en version originale, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion en désignant par écrit soit en version originale, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex, un autre gérant comme son mandataire.

Un membre du Conseil peut représenter un ou plusieurs de ses collègues lors d'une réunion du Conseil si au moins deux gérants sont physiquement présents à la réunion du Conseil. Les gérants peuvent participer à la réunion du Conseil sans y être physiquement présents à condition qu'ils n'y participent pas à partir du R.-U. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil, et sera considéré comme ayant été présent personnellement à ladite réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les gérants participant à la réunion du Conseil peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion du Conseil peuvent s'entendre les unes les autres et parler les unes avec les autres, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en continu et (iv) les gérants peuvent valablement délibérer, et la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion et (v) les gérants ne sont pas au R.-U.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de ladite réunion et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire à condition qu'elle ne soit pas prise ou signée au R.-U. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, par tous les membres du Conseil. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par les Gérants participant à la réunion et le secrétaire s'il y en a un ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004, et toute autre loi applicable et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres émis en question. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société à condition que la gestion globale et le contrôle des affaires de la Société restent activement exercés par le Conseil en dehors du R.-U. et que toutes les questions de politique générale, de stratégie et les décisions clés de l'entreprise soient prises par le Conseil lors de ses réunions, exception faite pour les matières qui ont été déléguées par le Conseil conformément au présent Article 16.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Gérants, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Cependant, si l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoir de la Société auri(en)t un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) gérant(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

Tout gérant ou fondateur de pouvoir de la Société, qui est gérant, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel et opposé dans une quelconque affaire de la Société, ce gérant devra informer le Conseil de la Société de son intérêt personnel et opposé et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 19. Réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est(sont) nommé(s) par le Conseil, conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices.

21.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés conformément aux dispositions prévues à l'article 21.3.

21.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 21.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le Conseil avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au Conseil qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le Conseil a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts.

- En outre, la décision du Conseil doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du Conseil et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le Conseil peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi sur les Sociétés, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

21.3 - Distributions

En ce qui concerne les bénéfices, en cas de remboursement de capital en cas de liquidation de la Société, de réduction de capital ou autre, les Fonds Disponibles Restants seront distribués de la manière suivante et dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, à chaque détenteur de Parts Sociales de Préférence, le cas échéant, sur une base proportionnelle et pari passu déterminée par référence à la proportion du Montant Impayé des Parts Sociales de Préférence représenté par chaque détenteur de Parts Sociales de Préférence, le cas échéant, immédiatement avant leur remboursement, en remboursement de chaque Montant Impayé des Parts Sociales de Préférence jusqu'à ce que ce montant soit payé en intégralité;

- deuxièmement, le solde des Fonds Disponibles Restants moins un montant de EUR 1.000 sur les Fonds Disponibles Restants, aux détenteurs de Parts Sociales de Préférence, le cas échéant, sur une base proportionnelle et pari passu comme intérêt relatif à leurs Parts Sociales de Préférence; et

- troisièmement le montant restant des EUR 1.000 des Fonds Disponibles Restant, aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle et pari passu.

"Montant Impayé des Parts Sociales de Préférence" signifie le montant payé pour les Parts Sociales de Préférence, le cas échéant, à tout moment tel qu'enregistré dans le registre des associés de la Société et comprenant, pour éviter toute ambiguïté, le montant nominal et la prime d'émission payé sur ces Parts Sociales de Préférence, le cas échéant.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Associé Unique ou de l'Assemblée Générale, selon le cas, statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par décision de l'Assemblée Générale (ou l'Associé Unique, selon le cas) statuant sur ladite liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

La liquidation d'un compartiment n'affectera aucun autre compartiment ou la Société en général.

Tout boni de liquidation après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés conformément aux règles prévues à l'article 21.3.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés, de temps à autres, par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 24. Compartiments. Le Conseil déterminera les conditions applicables aux valeurs mobilières émises sur la base d'un compartiment déterminé, le cas échéant, des actifs de la Société. Tout détenteur d'obligations et de valeurs mobilières sera lié par les conditions relatives au compartiment concerné, y compris les dispositions quant aux recours limités, l'absence de recours ou à la subordination.

Le Conseil établira et maintiendra des comptes séparés pour chaque compartiment, de manière à vérifier les droits des détenteurs d'obligations et de valeurs mobilières émises sur la base d'un compartiment. Ces comptes vaudront preuve de ces droits, sauf erreur manifeste.

Tous les actifs affectés à un compartiment sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'à celle des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment. Si le produit de la réalisation des actifs d'un compartiment est insuffisant pour payer un montant dû aux détenteurs de valeurs mobilières liées à ce compartiment, ces détenteurs n'auront de recours en raison de cette insuffisance ni contre la Société, ni contre aucun autre compartiment ou élément d'actif de la Société.

Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du rachat ou du remboursement intégral des emprunts de la Société en relation avec un compartiment et la satisfaction intégrale de toutes les obligations de la Société vis-à-vis des autres créanciers dont les droits sont nés en relation avec ces emprunts ou la création, le fonctionnement ou la liquidation du compartiment en question, s'il subsiste des fonds à l'actif de ce compartiment, alors le Conseil pourra utiliser ces fonds excédentaires pour rembourser les créanciers dont les créances ne sont pas attribuables à un compartiment en particulier.

Art. 25. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout détenteur d'obligations ou de valeurs mobilières émises par la Société et tout créancier ou associé de la Société accepte qu'aucun d'eux ou toute autre personne agissant pour le compte de l'un d'entre eux n'est autorisé, à tout moment, d'instituer contre la Société (agissant ou non en relation avec l'un de ses compartiments, le cas échéant), ses dirigeants, ses gérants, ou se rallier à l'institution contre la Société (agissant ou non en relation avec l'un de ses compartiments, le cas échéant), ses dirigeants, ses gérants, à toute procédure de faillite, liquidation, sursis de paiement, gestion contrôlée, concordat préventif de faillite, suspension des paiements, réorganisation, accord, insolvabilité, liquidation judiciaire ou liquidation ou pour la désignation d'un liquidateur, gérant ou un agent officiel semblable, ou toute autre procédure en vertu d'une loi applicable sur les faillites ou une loi semblable en rapport avec les obligations de la Société (agissant ou non en relation avec l'un de ses compartiments, le cas échéant), sous réserve d'une action en déclaration de créances lors de la liquidation de la Société (agissant ou non en relation avec l'un de ses compartiments, le cas échéant) qui est initiée par une autre partie ou de la mise en oeuvre de procédure en vue d'obtenir une déclaration ou un jugement portant sur les obligations de la Société (agissant ou non en relation avec l'un de ses compartiments, le cas échéant).

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit: Toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales ont été souscrites par Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, susmentionné, et ont été intégralement libérées par en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique Stichting CVC Cordatus Loan Fund VI, susmentionné, agissant à la place de l'assemblée générale des associés et représentant l'entièreté du capital social de la Société, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

(d) Erik van Os, administrateur de sociétés, né à Maastricht (Pays-bas), le 20 février 1973, ayant son adresse professionnelle au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(e) Maud Meyer, administrateur de sociétés, née à Amiens (République française), le 25 mai 1982, ayant son adresse professionnelle au 46 a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et,

(f) Shehzaad Atchia, administrateur de sociétés, né à Maurice (République de Maurice), le 22 mai 1982, ayant son adresse professionnelle au 46 a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12809. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133938/761.

(150144814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Caracalla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133631/10.

(150145024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Caresta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.086.

Rectificatif du dépôt L150137634 du 29/07/2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2015.

Référence de publication: 2015133632/11.

(150144329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 9.248.

1. En date du 1 août 2015, Monsieur Jeffrey Tessler a été nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur Gregor Pottmeyer a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

2. L'adresse de Monsieur Ernst Wilhelm Contzen a changé de 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg à 2, rue Nicolas Rollinger, L-2433 Luxembourg.

Ainsi, le Conseil d'Administration est actuellement composé des membres suivants:

- Jeffrey Tessler Président
- Gregor Pottmeyer Vice-président
- Marcus Thompson
- André Roelants
- Ernst Wilhelm Contzen 2, rue Nicolas Rollinger 2433 Luxembourg

3. En date du 31 juillet 2015, Monsieur Jeffrey Tessler a démissionné de son poste d'Administrateur Délégué à la gestion journalière.

4. En date du 1 août, Monsieur Philip Brown et Monsieur Philippe Seyll ont été nommés Co-Président des délégués à la gestion journalière.

Ainsi les délégués à la gestion journalière sont actuellement:

- Philip Brown 42, Avenue JF Kennedy L – 1855 Luxembourg
(Co-Président)
- Philippe Seyll 42, Avenue JF Kennedy L – 1855 Luxembourg
(Co-Président)
- Mark Gem 42, Avenue JF Kennedy L – 1855 Luxembourg
- Berthold Kracke Mergenthalerallee 61 D – 65760 Eschborn
- Stefan Lepp Mergenthalerallee 61 D – 65760 Eschborn
- Mathias Papenfuß Mergenthalerallee 61 D – 65760 Eschborn
- Marc Robert-Nicoud 42, Avenue JF Kennedy L – 1855 Luxembourg
- Marcus Thompson Mergenthalerallee 61 D – 65760 Eschborn

5. En date du 11 mai 2015, l'assemblée générale a nommé KPMG Luxembourg, 39, avenue John. F. Kennedy, 1855 Luxembourg comme réviseur d'entreprise agréé chargée du contrôle des comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015133650/38.

(150144370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Severine Canova

Director

Référence de publication: 2015133652/11.

(150145063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Duberion Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.996.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133690/10.

(150144914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Clémentine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 6, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 112.559.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Madame Dorothée CASTELAIN, née à Bethune (France), le 28 août 1967 et demeurant au 38, route d'Arlon, L-8410 Steinfort; et

2) Monsieur Philippe BAUDET, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 avril 1967 et demeurant au 18, Rue de la Providence, L-4885 Lamadeleine.

Le dernier est ici représenté par Madame Dorothée CASTELAIN, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Luxembourg le 16 juillet 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Clémentine S.à r.l.» avec siège social au 32, Rue de Kopstal, L-8284 Kehlen et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.559.

- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 489 du 7 mars 2006, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Le capital social de cette société est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR), divisé en cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les Associés déclarent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Cession de la totalité des dix (10) parts sociales de la Société détenues par Monsieur Philippe BAUDET à Madame Dorothée CASTELAIN; modification de l'article 6 des statuts de la Société;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'expertise et l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières; et

- l'exploitation d'une agence immobilière.

De plus, la société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.»;

3. Transfert du siège social de la Société au 6, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

4. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'enregistrer la cession de parts suivante:

Monsieur Philippe BAUDET, pré qualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, cède toutes ses dix (10) parts sociales qu'il possède dans la Société à Madame Dorothée CASTELAIN, prénommée et ici présente.

La cession de parts a été effectuée pour un prix de un euro (1.-EUR). Lequel prix de vente a été réglé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par sa gérante unique Madame Dorothée CASTELAIN, pré qualifiée.

Suite à la cession qui précède toutes les cent cinquante (150) parts sociales de la Société sont désormais entièrement détenues par Madame Dorothée CASTELAIN, prénommée.

L'Associé Unique décide ensuite de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital est fixé à quinze mille euros (15.000.- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'expertise et l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, la promotion immobilière ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières; et

- l'exploitation d'une agence immobilière.

De plus, la société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège de la Société du 32, Rue de Kopstal, L-8284 Kehlen au 6, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante, avec effet immédiat:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention de l'Associé Unique sur le fait que la société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 2 des statuts, ce que l'Associé Unique reconnaît expressément.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de ces résolutions, à environ mille six cents euros (1.600.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Castelain et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17294. Reçu soixante-quinze euros
Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de
Commerce.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134516/113.

(150146325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.130.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of July,

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Christophe DAUM, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of DV III General Partner S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.463 (the "General Partner"), being the general partner of Development German Feeder III S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary, residing then in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg of 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1040 of 18 May 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.130 (the "Company"), whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 12 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3253 of 05 November 2014.

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions adopted by the board of directors of the General Partner, on 28 April 2015, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued share capital of the Company is presently set at three hundred forty-three thousand one hundred fifty-four euro (EUR 343,154.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Shares"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and three hundred forty-three thousand one hundred fifty-three euro (EUR 343,153.-) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares"), which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

II. Pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at fifty million euro (EUR 50,000,000.-) divided into one (1) Class Z Share, and forty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (49,999,999) Class Y Shares of whatever Series. Each authorised share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and pursuant to the same Article 7, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company. The article 5 of the Company's articles of association shall then be amended so as to reflect the increase of share capital.

III. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 April 2015, and in accordance with the authority conferred on him pursuant to Article 7 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 01 July 2015, an increase of the issued share capital by an amount of two hundred forty thousand one hundred eighty-one euro (EUR 240,181.-) in order to raise the issued share capital to the amount of five hundred eighty-three thousand three hundred thirty-five euro (EUR 583,335.-) by the creation of two hundred forty thousand one hundred eighty-one (240,181) Class Y Series 3 Shares (collectively referred to as the "New Shares"), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

IV. The General Partner of the Company, by the resolutions of the board of directors of the General Partner of 28 April 2015, has accepted subject to the confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 01 July 2015, the subscription of the New Shares, together with a total share premium of two million one hundred sixty-one thousand six hundred twenty-nine euro (EUR 2,161,629.-) as follows:

- AXA Krankenversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 1012: ninety thousand sixty-eight (90,068) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of nine hundred thousand six hundred eighty euro (EUR 900,680.-) including a share premium in the aggregate amount of eight hundred ten thousand six hundred twelve euro (EUR 810,612.-);

- AXA Versicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 21298: ninety thousand sixty-eight (90,068) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of nine hundred thousand six hundred eighty euro (EUR 900,680.-) including a share premium in the aggregate amount of eight hundred ten thousand six hundred twelve euro (EUR 810,612.-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, a public company (aktiengesellschaft) governed by the laws of Germany, having its registered office at 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Germany), registered under number HRB 27698: sixty thousand forty-five (60,045) new Class Y Series 3 Shares, at a total issue price of six hundred thousand four hundred fifty euro (EUR 600,450.-) including a share premium in the aggregate amount of five hundred forty thousand four hundred five euro (EUR 540,405.-);

V. All these New Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premiums, by contribution in cash to the Company on 13 May 2015, so that the total amount of two million four hundred one thousand eight hundred ten euro (EUR 2,401,810.-), representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an aggregate amount of two million one hundred sixty-one thousand six hundred twenty-nine euro (EUR 2,161,629.-), has been on 13 May 2015 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 13 May 2015, paragraph one of Article 5 of the Company's articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred eighty-three thousand three hundred thirty-five euro (EUR 583,335.-) divided into one (1) class Z share (the "Class Z Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class Z Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company, and five hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four (583,334.-) class Y series 3 shares (the "Class Y Series 3 Shares") which shall be held by the limited shareholders in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros (3,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept juillet,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Christophe DAUM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DV III General Partner S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 153.463 (le «Gérant»), étant l'associé commandité de Development German Feeder III S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1040, en date du 18 mai 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 159.130 (la «Société»), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 12 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3253 du 05 novembre 2014,

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration du Gérant en date du 28 avril 2015, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent quarante-trois mille cent cinquante-quatre euros (EUR 343.154,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et trois cent quarante-trois mille cent cinquante-trois (343.153) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

II. En vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par une (1) Action de Catégorie Z, et quarante-neuf millions neuf cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf (49.999.999,-) Actions de Catégorie Y toute série confondue. Chaque actions de chaque classe ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et en vertu du même Article 7, le Gérant de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations du capital social de la société. L'article 5 des statuts devra alors être modifié de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 avril 2015, et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, a décidé sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 01 juillet 2015, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de deux cent quarante mille cent quatre vingt un euros (EUR 240.181,-) en vue de porter le capital social souscrit à cinq cent quatre vingt trois mille trois cent trente-cinq euros (EUR 583.335,-) par la création et l'émission de deux cent quarante mille cent quatre vingt une (240.181) Actions de Catégorie Y Série 3, (collectivement désignées les «Nouvelles Actions»), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

IV. Le Gérant de la Société, par résolutions du conseil d'administration du Gérant du 28 avril 2015, a accepté, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 01 juillet 2015, la souscription des Nouvelles Actions, ensemble avec une prime d'émission totale de deux millions cent soixante et un mille six cent vingt-neuf euros (EUR 2.161.629,-), comme suit:

- AXA Krankenversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 1012: quatre vingt dix mille soixante-huit (90.068) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de neuf cent mille six cent quatre vingt euros (EUR 900.680,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de huit cent dix mille six cent douze euros (EUR 810.612,-);

- AXA Versicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Cologne (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 21298: quatre vingt dix mille soixante-huit (90.068) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de neuf cent mille six cent quatre vingt euros (EUR 900.680,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de huit cent dix mille six cent douze euros (EUR 810.612,-);

- Deutsche Ärzteversicherung AG, une société régie par le droit allemand, avec siège social au 10-20, Colonia-Allee, 51171 Köln (Allemagne), immatriculée sous le numéro HRB 27698: soixante mille quarante-cinq (60.045) nouvelles Actions de Catégorie Y Série 3, à un prix d'émission total de six cent mille quatre cent cinquante euros (EUR 600.450,-) incluant une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante mille quatre cent cinq euros (EUR 540.405,-);

V. Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec les primes d'émission par des versements en numéraire à la Société le 13 mai 2015, de sorte que la somme de deux millions quatre cent un mille huit cent dix euros (EUR 2.401.810,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de deux millions cent soixante et un mille six cent vingt-neuf euros (EUR 2.161.629,-), se trouvait le 13 mai 2015 à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 13 mai 2015, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital émis est fixé à cinq cent quatre vingt trois mille trois cent trente-cinq euros (EUR 583.335,-), représenté par une (1) action de catégorie Z (les «Actions de Catégorie Z»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie Z»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et cinq cent quatre vingt trois mille trois cent trente-quatre (EUR 583.334,-) actions de catégorie Y série 3 (les «Actions de Catégorie Y Série 3 qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DAUM, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133671/174.

(150145269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.030.

Suite à un contrat de cession de parts conclu en date du 31 juillet 2015 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. en qualité de cédant (le «Cédant») et Bionatur Flowers Luxco S.à r.l., une société de droit luxembourgeoise ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au Registre des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B199031, en qualité de cessionnaire (le «Cessionnaire»), le Cédant a cédé au Cessionnaire 1.250.000 parts sociales ordinaires qu'il détenait dans la Société avec effet à compter du 31 juillet 2015.

Par conséquent, Bionatur Flowers Luxco S.à r.l. détenant toutes les parts de la Société, devient l'associé unique de la Société à compter du 31 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2015.

Bionatur Best Flowers Holdco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015135479/21.

(150147376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Polyusus Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 189.160.

Suite à la convention de cession de parts sociales signée en date du 19 juin 2015, CAPVIS IV COINVESTORS FASTER L.P., a limited partnership, ayant son siège social au 28, New Street, JE- JE2 3TE, St. Helier, enregistrée à Jersey sous le numéro 1847 au Jersey Financial Services Commission représentée par CAPVIS CO-INVESTORS FASTER GP LIMITED ayant son siège social au 28, New Street, JE- JE2 3TE St. Helier, enregistrée à Jersey sous le numéro 116559 au Jersey Financial Services Commission a cédé à EOS Servizi Fiduciari S.p.A, une société par actions de droit italien, ayant son siège social au 5 via Paleocapa, 20121 Milan (Italie), enregistrée au Registro delle Imprese di Milano sous le numéro 07068510150, les parts sociales de la société Polyusus Lux VI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, détaillées comme suit:

- 18 687 500 actions ordinaires de classe A1;
- 18 687 500 actions ordinaires de classe A2;
- 18 687 500 actions ordinaires de classe A3;
- 18 687 500 actions ordinaires de classe A4;
- 18 687 500 actions ordinaires de classe A5;
- 25 781 250 actions de préférence de classe P1;
- 25 781 250 actions de préférence de classe P2.

Dès lors, l'actionnariat de la société Polyusus Lux VI S.à r.l. se compose comme suit:

Associé	Total parts sociales
CAPVIS IV CO-INVESTORS FASTER	- 1,250,000.- parts sociales Ordinaires Initiales;
L.P.,	- 128,312,500.- parts sociales de catégorie A1;

126077

représentée par	- 128,312,500.- parts sociales de catégorie A2;
CAPVIS CO-INVESTORS FASTER GP LIMITED	- 128,312,500.- parts sociales de catégorie A3;
	- 128,312,500.- parts sociales de catégorie A4;
	- 128,312,500.- parts sociales de catégorie A5;
	- 1,706,718,750.- parts sociales de catégorie préférentielle P1;
	- 1,706,718,750.- parts sociales de catégorie préférentielle P2;
	4.056.250.000 parts sociales
Associé	Total parts sociales
EOS Servizi Fiduciari S.p.A	- 18 687 500 parts sociales de catégorie A1;
	- 18 687 500 parts sociales de catégorie A2;
	- 18 687 500 parts sociales de catégorie A3;
	- 18 687 500 parts sociales de catégorie A4;
	- 18 687 500 parts sociales de catégorie A5;
	- 25 781 250 parts sociales de catégorie préférentielle P1;
	- 25 781 250 parts sociales de catégorie préférentielle P1 P2.
	145.000.000.- parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour Polyusus Lux VI S.à r.l.

Référence de publication: 2015135083/48.

(150146318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

EKZ Echternach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.939.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133715/9.

(150144469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

ELSEN et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 169.571.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réuni le 22 juillet 2015:

L'assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

1. Changement de siège:

Transfert du siège de 3 Noutemerstrooss L-8557 Petit-Nobressart, vers l'adresse suivante:

1 Rue de Holtz

L-8826 Perlé

Avec effet au 1^{er} août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133717/17.

(150145222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Regs S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 178.863.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 15 juin 2015 à 17h00

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

5. Renouveler les mandats des administrateurs A:

- Régis DUBRULE, ayant son adresse 615, rua Ribeiro Lisboa, BR-CEP 05657-020 Morumbi, Sao Paulo.

- Ghislaine DUBRULE, ayant son adresse 615, rua Ribeiro Lisboa, BR-CEP 05657-020 Morumbi, Sao Paulo.

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes Annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

6. Renouveler les mandats des administrateurs B:

- Emmanuel LEBEAU, ayant son adresse 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

- Olivier GRANBOULAN, ayant son adresse 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes Annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

7. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 1, A Romesch, résidence les Cerisiers n° 2, L-7364 Bofferdange, dûment enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les Comptes Annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015136061/28.

(150147018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

CETP III CVF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.035.982,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 198.296.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CETP III Participations S.à r.l. SICAR, a private limited liability company submitted to the SICAR law regime, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 184.620 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Emma MASSICARD, lawyer, having her professional address at 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 22nd, 2015.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the issued shares representing the entire share capital of CETP III CVF Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 198.296, incorporated by a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 30th, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, fully paid-up.

III. The purpose of these resolutions is the:

- i. increase of the share capital of the Company by way of a contribution in cash in an amount of eleven million twenty-three thousand four hundred and eighty-two euros (EUR 11,023,482.-) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to an amount of eleven million thirty-five thousand nine hundred and eighty-two euros (EUR 11,035,982.-) represented by eleven million twenty-three thousand four hundred and eighty-two (11,023,482) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to be issued in consideration of this share capital increase together with a share premium allocation amounting to ten million six hundred and sixty-one thousand two hundred and fifty euros (EUR 10,661,250.-).
- ii. amendment to article 6 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;
- iii. powers and authorizations; and
- iv. miscellaneous.

The Sole Shareholder then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by way of a contribution in cash of an amount of eleven million twenty-three thousand four hundred and eighty-two euro (EUR 11,023,482) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to an amount of eleven million thirty-five thousand nine hundred and eighty-two euro (EUR 11,035,982) represented by eleven million twenty-three thousand four hundred and eighty-two (11,023,482) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1) to be issued in consideration of this share capital increase together with a share premium amounting to ten million six hundred and sixty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 10,661,250).

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for eleven million twenty-three thousand four hundred and eighty-two (11,023,482) shares, newly issued by the Company and having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid-up by way of a contribution in cash of an amount of twenty-one million six hundred and eighty-four thousand seven hundred thirty-two euro (EUR 21,684,732) to be allocated as follows:

- eleven million twenty-three thousand four hundred and eighty-two euro (EUR 11,023,482) is to be allocated to the share capital of the Company; and
- ten million six hundred and sixty-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 10,661,250) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The aggregate amount of twenty-one million six hundred and eighty-four thousand seven hundred thirty-two euros (EUR 21,684,732) is now at the free disposal of the Company, evidence of which has been produced to the undersigned notary.

As a result of the above resolutions, all of the eleven million thirty-five thousand nine hundred and eighty-two (11,035,982) shares of the Company are held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend article 6, paragraph 1 of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the above resolution.

Consequently, Article 6, paragraph 1 of the Articles, shall be amended to be read as follows:

" **Art. 6. (paragraph 1).** The share capital is set at eleven million thirty-five thousand nine hundred and eighty-two euro (EUR 11,035,982) represented by eleven million thirty-five thousand nine hundred and eighty-two (11,035,982) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CETP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée soumise au régime de la SICAR, établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.620 (l'"Associé Unique"),

dûment représentée par Madame Emma MASSICARD, avocat, demeurant professionnellement au 37A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 22 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante:

I. L'associé Unique détient toutes les parts sociales émises représentant le capital social total de CETP III CVF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^e étage, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.296, établie par un acte de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 juin 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, entièrement libéré.

III. Le but de ces résolutions est de:

i. augmenter le capital social de la Société par un apport en numéraire d'un montant de onze millions vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (EUR 11.023.482,-) afin de porter le montant du capital social de la Société de son montant actuel à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à un montant de onze millions trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 11.035.982,-) représenté par onze millions vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux (11.023.482) nouvelles parts sociales, chacun ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) qui seront émises en contrepartie de cette augmentation au capital social avec une allocation au compte de prime d'émission d'un montant de dix millions six cent soixante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 10.661.250,-).

ii. modifier l'article 6 des statuts de la Société pour y refléter l'augmentation du capital social prévue par la résolution précédente;

iii. pouvoirs et autorisations; et

iv. divers.

L'Associé Unique adopta ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital de la Société par un apport en numéraire d'un montant de onze millions vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (EUR 11.023.482) afin de porter le montant du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de onze millions trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 11.035.982) représenté par onze millions vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux (11.023.482) nouvelles parts sociales, chacun ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) qui seront émises en contrepartie de cette augmentation au capital social avec une allocation au compte de prime d'émission d'un montant de dix millions six cent soixante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 10.661.250).

Souscription - Paiement

Ce faisant, l'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclara souscrire à onze millions vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux (11.023.482) parts sociales, nouvellement émises par la Société et ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer par un apport en numéraire d'un montant de vingt et un millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent trente-deux euros (EUR 21.684.732) devant être alloué tel qu'il suit:

- onze millions vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (EUR 11.023.482) devant être alloué au capital social de la Société; et

- dix millions six cent soixante et un mille deux cent cinquante euros (EUR 10.661.250) devant être alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Le montant total de vingt et un millions six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent trente-deux euros (EUR 21.684.732) est dorénavant à la libre disposition de la Société, et preuve en a été produite au notaire soussigné.

En conséquence des résolutions précédentes, toutes les onze millions trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux (11.035.982) parts sociales de la Société sont détenues par l'Associé Unique.

Seconde résolution

L'Associé Unique décida de modifier l'article 6, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société (les "Statuts") afin d'y refléter la résolution précédente.

Conséquemment, l'Article 6, paragraphe 1^{er} des Statuts sera modifié de la manière suivante:

" **Art. 6. (paragraphe 1^{er}).** Le capital social de la Société est fixé à onze millions trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux euros (EUR 11.035.982) représenté par onze millions trente-cinq mille neuf cent quatre-vingt-deux (11.035.982) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toute souscrites et libérées."

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société résultant des résolutions est estimé à six mille sept cents euros (EUR 6.700).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis d'établir le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur requête de la partie comparante il précise qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de la présente.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Massicard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17306. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134571/158.

(150145524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 182.318.996,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.796.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

CD&R Millennium (Cayman) Partners L.P., a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, holding 1,250,000 initial ordinary shares, 16,800,000 class A1 ordinary shares, 16,800,000 class A2 ordinary shares, 16,800,000 class A3 ordinary shares, 16,800,000 class A4 ordinary shares, 16,800,000 class A5 ordinary shares, 19,433,814 class P2 preference shares, 19,433,814 class P3 preference shares, 19,433,814 class P4 preference shares and 19,433,814 class P5 preference shares in the share capital of the Company;

Millennium Beteiligungs GmbH & Co. KG, a limited partnership (Kommanditgesellschaft) incorporated in Germany, registered with the commercial register of the local court in Frankfurt under number HRB 98570, with registered office at Mainzer Landstraße 46, 60325 Frankfurt am Main, Germany, holding 3,200,000 class A1 ordinary shares, 3,200,000 class A2 ordinary shares, 3,200,000 class A3 ordinary shares, 3,200,000 class A4 ordinary shares, 3,200,000 class A5 ordinary shares, 833,435 class P2 preference shares, 833,435 class P3 preference shares, 833,435 class P4 preference shares and 833,435 class P5 preference shares in the share capital of the Company;

here represented by Mme Sofía AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address in Pétange, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, and

being all the shareholders (the "Shareholders") of CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 186.796 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1791, page 85939 dated 10 July 2014 (the "Articles"). The Articles of the Company have been amended several times and for the last time by a notarial deed of the aforementioned notary dated 5 September 2014, published in the Memorial number 3042, page 145987, dated 21 October 2014.

The Shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda

A. To approve the interim accounts dated 24 June 2015 and the determination by resolution of the board of managers passed on 24 June 2015 of a Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) of EUR 80,600,000.-.

B. To acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 24 June 2015 and based on interim accounts dated 24 June 2015 of the 20,267,250 Class P1 Preference Shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 each (the "Repurchased Shares") at a price of approximately EUR 3.98 per share. Out of the Total Cancellation Amount, EUR 202,672.50 represents the total nominal value of the repurchased Class P1 Preference Shares and EUR 80,397,327.50 constitutes the total repayment of share premium.

C. To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of EUR 202,672.50 to EUR 1,823,189.96 by the cancellation of the Repurchased Shares.

D. To amend the articles of incorporation of the Company to reflect the proposed resolutions.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting of Shareholders resolved that the interim accounts dated 24 June 2015 and the determination by resolution of the board of managers passed on 24 June 2015 of a Total Cancellation Amount (as defined in the Articles) of EUR 80,600,000.- are approved.

Second resolution

The meeting of Shareholders resolved to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 24 June 2015 and based on interim accounts dated 24 June 2015 of the 20,267,250 Class P1 Preference Shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 each (the "Repurchased Shares") at a price of approximately EUR 3.98 per share. Out of the Total Cancellation Amount, EUR 202,672.50 represents the total nominal value of the repurchased Class P1 Preference Shares and EUR 80,397,327.50 constitutes the total repayment of share premium.

Third resolution

The meeting of Shareholders resolved to reduce the Company's corporate capital by an amount of EUR 202,672.50 to EUR 1,823,189.96 by the cancellation of the Repurchased Shares.

Fourth resolution

In order to reflect the decisions taken under the preceding resolutions, the meeting of Shareholders resolved to amend articles 5.1, 5.6, 18.2 a) and 18.2 c) of the Articles so that henceforth they shall read as follows:

Art. 5.1.

"5.1 The share capital of the Company is one million eight hundred and twenty-three thousand and forty-six Eurocents (EUR 1,823,189.96) divided into:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) initial ordinary shares (the "Initial Ordinary Shares");
 - twenty million (20,000,000) class A1 ordinary shares (the "Class A1 Ordinary Shares");
 - twenty million (20,000,000) class A2 ordinary shares (the "Class A2 Ordinary Shares");
 - twenty million (20,000,000) class A3 ordinary shares (the "Class A3 Ordinary Shares");
 - twenty million (20,000,000) class A4 ordinary shares (the "Class A4 Ordinary Shares");
 - twenty million (20,000,000) class A5 ordinary shares (the "Class A5 Ordinary Shares");
 - twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P2 preference shares (the "Class P2 Preference Shares");
 - twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P3 preference shares (the "Class P3 Preference Shares");
 - twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P4 preference shares (the "Class P4 Preference Shares"); and
 - twenty million two hundred and sixty-seven thousand two hundred and forty-nine (20,267,249) class P5 preference shares (the "Class P5 Preference Shares");
- each having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01).

The ordinary shares of class A1 to A5 are hereinafter referred to as the "Ordinary Shares" and the preference shares of class P2 to P5 are hereinafter referred to as the "Preference Shares".

In these Articles, "Share" or "Shares" means any or all of the above classes of shares and "Shareholder" or "Shareholders" means any or all of the holders at the relevant time of the Shares."

Art. 5.6.

"5.6 A reduction of share capital of the Company through the repurchase of a class of Ordinary Shares and/or Preference Shares may only be made in the following order

- a) First, Class P2 Preference Shares;
- b) Second, Class P3 Preference Shares;
- c) Third, Class P4 Preference Shares;
- d) Fourth, Class P5 Preference Shares;

For the avoidance of doubt the Ordinary Shares may only be repurchased once the Class P5 Preference Shares have been repurchased. The repurchase of a class of Ordinary Shares may only be made within the following respective periods (the "Class Periods"):

- e) The period for the Class A1 Ordinary Shares is the period starting on 30 July 2014 and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class A1 Period");
- f) The period for the Class A2 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A1 Period and ending on no later than 31 December 2016 (the "Class A2 Period");
- g) The period for the Class A3 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A2 Period and ending no later than on 31 December 2017 (the "Class A3 Period");
- h) The period for the Class A4 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A3 Period and ending no later than on 31 December 2018 (the "Class A4 Period"); and
- i) The period for the Class A5 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A4 Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class A5 Period")."

Art. 18.2. a.

"a) The holders of each class of the Preference Shares are entitled to annual preferential dividends (the "Preferred Dividends") calculated out of (i) the share capital originally contributed to such class of Preference Shares, comprising the nominal value of the relevant Preference Shares and the related share premium (not yet repaid) (the "Preferred Share Amount") as well as of (ii) the Preferred Dividends attributable to such class of Preference Shares not distributed in previous years (the "Special Preferred Dividends Reserve"), at the following annual rate:

- the holders of class P2 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of twelve point fifty five per cent (12.55%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class P2 Preference Shares, then,
- the holders of class P3 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of twelve point sixty per cent (12.60%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class P3 Preference Shares, then,
- the holders of class P4 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of twelve point sixty five per cent (12.65%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class P4 Preference Shares, then,
- the holders of class P5 Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of twelve point seventy per cent (12.70%) of the Preferred Share Amount and of the Special Preferred Dividends Reserve pertaining to the class P5 Preference Shares, and

To the extent that the Preferred Dividends are not distributed in any year, despite the existence of profits available for that purpose, the amount of the Preferred Dividends (i) shall be allocated to the Special Preferred Dividends Reserve of each of the Preference Shares classes and (ii) shall be available for preference distributions to the holders of the respective Preference Shares at the time of the next distribution of dividends of the Company, subject to the shareholders' approval in a shareholder's resolution.

If the Preferred Dividends are not distributed in full or have been distributed only in part during one or more particular years, the entitlement to full annual Preferred Dividends shall continue to accrue until it is completely paid. If and to the extent that, subsequently, profits are made, the entitlement to a full Preferred Dividend accrues and becomes payable, putting the holder in a position as if the full Preferred Dividend would have accrued in each year (the "Catch-Up Amount").

In any case, dividends can only be distributed and shares redeemed following a respective shareholders' resolution or Board of Managers resolution and only to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the 1915 Law and in accordance with the applicable provisions of such law."

Article 18.2. c.

"c) For the avoidance of doubt, the holders of the Initial Ordinary Shares and Ordinary Shares shall be entitled to receive a dividend or interim dividend, including any repayment of share capital, only if either (i) such dividend or interim dividend has been approved by a respective shareholders' resolution with a 75% majority of all holders of Preference Shares or if (ii) (a) all dividend distributions arising under this Article 18.2 in relation to the Preference Shares have been fully paid to

the holders of the Preference Shares in numerical order (e.g. initially Class P2 Preference Shares); and (b) all the issued Preference Shares have been redeemed and any share premium contributed in connection with the Preference Shares has been fully repaid to the holder of the Preference Shares in numerical order (e.g. initially Class P2 Preference Shares)."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Pétange, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin,

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

ONT COMPARU

CD&R Millennium (Cayman) Partners L.P., un limited partnership du droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, détenant 1.250.000 parts sociales ordinaires initiales, 16.800.000 parts sociales ordinaires de catégorie A1, 16.800.000 parts sociales ordinaires de catégorie A2, 16.800.000 parts sociales ordinaires de catégorie A3, 16.800.000 parts sociales ordinaires de catégorie A4, 16.800.000 parts sociales ordinaires de catégorie A5, 19.433.814 parts sociales préférentielles de catégorie P2, 19.433.814 parts sociales préférentielles de catégorie P3, 19.433.814 parts sociales préférentielles de catégorie P4 et 19.433.814 parts sociales préférentielles de catégorie P5 dans le capital social de la Société;

Millennium Beteiligungs GmbH & Co. KG, un limited partnership (Kommanditgesellschaft) constituée en Allemagne, enregistré dans le registre commercial de la court de Frankfurt, ayant son siège au Mainzer Landstraße 46, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, détenant 3.200.000 parts sociales ordinaires de catégorie A1, 3.200.000 parts sociales ordinaires de catégorie A2, 3.200.000 parts sociales ordinaires de catégorie A3, 3.200.000 parts sociales ordinaires de catégorie A4, 3.200.000 parts sociales ordinaires de catégorie A5, 833.435 parts sociales préférentielles de catégorie P2, 833.435 parts sociales préférentielles de catégorie P3, 833.435 parts sociales préférentielles de catégorie P4 et 833.435 parts sociales préférentielles de catégorie P5 dans le capital social de la Société;

ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu des procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

étant tous les associés (les "Associés") de CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.796 (la "Société") constituée suivant acte par-devant le notaire Maître Joseph ELVINGER, résidant au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 28 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1791, page 85939 en date du 10 juillet 2014 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié du notaire mentionné ci-avant en date du 5 septembre 2014, publié au Mémorial numéro 3042, page 145987, en date du 21 octobre 2014.

Les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux conditions et formalités de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

A. Approuver les comptes intérimaires en date du 24 juin 2015 et la détermination par résolution du conseil de gérance passée le 24 juin 2015 du Montant d'Annulation Total (tel que défini dans les Statuts) de 80.600.000,- EUR.

B. Prendre acte et approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée le 24 juin 2015 et basée sur les comptes intérimaires en date du 24 juin 2015, de chacune des 20.267.250 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P1 d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix arrondi d'approximativement 3,98 EUR par part sociale. Du Montant d'Annulation Total, 202.672,50 EUR constituent la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées et 80.397.327,50 EUR constituent le remboursement total de la prime d'émission.

C. Réaliser la réduction conséquente du capital social de la Société d'un montant de 202.672,50 EUR afin de le porter à 1.823.189,96 EUR par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

D. Modifier les Statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des Associés a décidé d'approuver les comptes intérimaires en date du 24 juin 2015 et la détermination par résolution du conseil de gérance passée le 24 juin 2015 du Montant d'Annulation Total (tel que défini dans les Statuts) de 80.600.000,- EUR.

Deuxième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de prendre acte et d'approuver le rachat par la Société, en vertu d'une résolution du conseil de gérance passée le 24 juin 2015 et basée sur les comptes intérimaires en date du 24 juin 2015, de chacune des 20.267.250 Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P1 d'une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix arrondi d'approximativement 3,98 EUR par part sociale. Du Montant d'Annulation Total, 202.672,50 EUR constituent la valeur nominale totale des Parts Sociales Rachetées et 80.397.327,50 EUR constituent le remboursement total de la prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée des Associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 202.672,50 EUR afin de le porter à 1.823.189,96 EUR par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Quatrième résolution

Afin de refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes, l'assemblée des Associés a décidé de modifier les articles 5.1, 5.6, 18.2 a) et 18.2 c) des Statuts afin qu'ils soient lus comme suit:

Art. 5.1.

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à un million huit cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 1.823.189,96) divisé en:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires initiales (les "Parts Sociales Ordinaires Initiales");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A3 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A4 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4");
- vingt millions (20.000.000) de parts sociales ordinaires de catégorie A5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5");
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P2 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P2");
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P3 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P3");
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P4 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P4"); and
- vingt millions deux cent soixante-sept mille deux cent quarante-neuf (20.267.249) de parts sociales préférentielles de catégorie P5 (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P5");
ayant chacune une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01).

Les parts sociales ordinaires de catégorie A1 à A5 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Ordinaires" et les parts préférentielles de catégorie P2 à P5 sont ci-après désignées comme les "Parts Sociales Préférentielles".

Dans les présents Statuts, "Part Sociale" ou "Parts Sociales" signifie certaines ou toutes les catégories de parts sociales ci-dessus et "Associé" ou "Associés" signifie certains ou tous les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales."

Art. 5.6.

"5.6 Une réduction de capital social de la Société via le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires et/ou de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que selon l'ordre suivant

- a) Premières, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P2;
- b) Secondes, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P3;
- c) Troisièmes, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P4;
- d) Quatrièmes, les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P5;

Afin d'éviter toute ambiguïté, les Parts Sociales Ordinaires ne peuvent être rachetées qu'une fois les Parts Sociales de Catégorie P5 rachetées. Le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Ordinaires ne peut être fait que dans les périodes respectives suivantes (les "Périodes de Catégorie"):

e) La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 est la période débutant le 30 juillet 2014 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie A1");

f) La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A1 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie A2");

g) La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A2 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie A3");

h) La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A3 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie A4"); et

i) La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5 est la période débutant le jour suivant la Période de Catégorie A4 et s'achevant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie A5")."

Art. 18.2. a.

"a) Les détenteurs de toute catégorie de Parts Sociales Préférentielles ont droit à des dividendes préférentiels annuels (les "Dividendes Préférentiels") calculé sur base de (i) le capital social original contribué à telle catégorie de Parts Sociales Préférentielles, comprenant la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles concernées et la prime d'émission correspondante (non encore remboursée) (le "Montant de Part Sociale Préférentielle") ainsi que des (ii) Dividendes Préférentiels attribuables à telle catégorie de Parts Sociales Préférentielles non distribués les années précédentes (la "Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel") au taux annuel suivant:

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie P2 seront en droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de douze virgule cinquante-cinq pour cent (12,55%) du Montant de Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel liée aux Parts Sociales Préférentielles de catégorie P2, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie P3 seront en droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de douze virgule soixante pour cent (12,60%) du Montant de Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel liée aux Parts Sociales Préférentielles de catégorie P3, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie P4 seront en droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de douze virgule soixante-cinq pour cent (12,65%) du Montant de Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel liée aux Parts Sociales Préférentielles de catégorie P4, ensuite,

- les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de catégorie P5 seront en droit de recevoir des distributions de dividendes d'un montant de douze virgule soixante-dix pour cent (12,70%) du Montant de Part Sociale Préférentielle et de la Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel liée aux Parts Sociales Préférentielles de catégorie P5, et

Dans la mesure où les Dividendes Préférentiels ne sont pas distribués une année, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le montant des Dividendes Préférentiels (i) sera alloué à la Réserve Spéciale de Dividende Préférentiel de chacune des Parts Sociales Préférentielles et (ii) sera disponible pour des distributions préférentielles aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles respectives au moment de la prochaine distribution de dividendes de la Société, sous réserve de l'accord des associés dans des résolutions des associés.

Si les Dividendes Préférentiels ne sont pas distribués entièrement ou ont été distribués uniquement de façon partielle pendant une ou plusieurs années particulières, le droit à des Dividendes Préférentiels annuels entiers continuera à s'accumuler jusqu'à ce qu'il soit complètement payé. Si et dans la mesure où, ultérieurement, des bénéfices sont réalisés, le droit à un Dividende Préférentiel entier s'accumule et devient payable, mettant tout détenteur dans la position équivalente à celle où le Dividende Préférentiel entier s'était accumulé chaque année (le "Montant de Rattrapage").

Dans tous les cas, des dividendes peuvent uniquement être distribués et des parts sociales rachetées suivant des résolutions des associés y respectives ou des résolutions du Conseil de Gérance et uniquement dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables selon la signification de la Loi de 1915 et conformément aux dispositions de cette loi."

Art. 18.2. c.

"c) Afin d'éviter toute ambiguïté, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires Initiales et de Parts Sociales Ordinaires seront en droit de recevoir un dividende ou un dividende intérimaire, y compris tout remboursement de capital social, uniquement si (i) tel dividende ou dividende intérimaire a été approuvé par une résolution des associés respective avec une majorité de 75% de tous les détenteurs de Parts Sociale Préférentielles ou si (ii) (a) toute distribution de dividende découlant du présent Article 18.2 en relation avec les Parts Sociales Préférentielles a été entièrement payée aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles par ordre numérique (p.e. d'abord les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P2); et (b) toutes les Parts Sociales Préférentielles émises ont été rachetées et toute prime d'émission contributive en relation avec les Parts Sociales Préférentielles a été complètement remboursée aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles par ordre numérique (p.e. d'abord les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie P2)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes comparants, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Pétange.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015133638/317.

(150145173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

ECommerce Pay Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.324.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,

before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Bambino 106. VV UG (haftungsbeschränkt), a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany with its statutory seat in Berlin, Germany, registered with the commercial register at the local court of Charlottenburg, Germany, under no. HRB 140396 B, having its business address at Johannistraße 20, 10117 Berlin, Germany, (hereinafter "Bambino"),

being the holder of twenty-five thousand (25,000) shares and becoming the holder of two thousand (2,000) new shares, here represented by Mr David Al Mari, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Berlin, Germany, on 22 July 2015;

2. eInnovations Holdings Pte. Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Singapore with its statutory seat in Singapore, registered with the Singapore Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA), with registration number 200710925M, having its registered office at 100 Beach Road #25-06, Shaw Towers, Singapore (189702) (hereinafter "eInnovations"),

being the holder of twenty-five thousand (25,000) shares and becoming the holder of two thousand (2,000) new shares, here represented by Mr David Al Mari, prenamed,

by virtue of a proxy given in Makati City, Philippines, on 22 July 2015.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The parties under 1 and 2 are all the shareholders of ECommerce Pay Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 182.324 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, civil law residing in Luxembourg, on 28 November 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 213 dated 23 January 2014. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 July 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The parties 1 and 2 represent the entire share capital and have waived any notice requirement. The general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of four thousand euro (EUR 4,000) so as to raise it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) to fifty four thousand euro (EUR 54,000) by issuing four thousand (4,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at fifty four thousand euro (EUR 54,000), represented by fifty four thousand (54,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

3. Subsequently, decision to grant power to any manager of the Company, regardless of his category, as well as Mrs Magdalena Staniczek, each acting individually and with full power of substitution, to update and sign solely, the shareholders' register of the Company.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of four thousand euro (EUR 4,000) so as to raise it from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) to fifty four thousand euro (EUR 54,000) by issuing four thousand (4,000) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscriptions

The four thousand (4,000) shares have been subscribed as follows:

1. two thousand (2,000) new shares have been duly subscribed by Bambino, aforementioned, for the price of two thousand euro (EUR 2,000); and

2. two thousand (2,000) new shares have been duly subscribed by eInnovations, aforementioned, for the price of two thousand euro (EUR 2,000).

Payment

The four thousand (4,000) shares so subscribed by Bambino, aforementioned, and eInnovations, aforementioned, have been fully paid up by two contributions in cash so that the aggregate amount of four thousand euro (EUR 4,000), whereby an amount of two thousand euro (EUR 2,000) has been paid by Bambino 106. VV UG (haftungsbeschränkt), aforementioned, and an amount of two thousand euro (EUR 2,000) has been paid by eInnovations Holdings Pte. Ltd., aforementioned, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The proofs of the existence and of the value of the above contributions have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of four thousand euro (EUR 4,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as stated in the agenda.

Fourth Resolution

The general meeting of shareholders hereby grants power to any manager of the Company, regardless of his category, as well as Mrs. Magdalena Staniczek, each acting individually and with full power of substitution, to update and sign solely, the shareholders' register of the Company.

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am dreißigsten Juli.

Vor uns, Maître Marc Loesch, Notar mit Amtssitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1. Bambino 106.VV UG (haftungsbeschränkt), eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter deutschem Recht, mit satzungsmäßigem Sitz in Berlin, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg, Deutschland, unter der Nummer HRB 140396 B, mit Geschäftssitz in Jahnstraße 20, 10117 Berlin, Deutschland, (im Folgenden „Bambino“),

Inhaberin von fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteilen und zukünftige Inhaberin von zweitausend (2.000) neuen Anteilen,

hier vertreten durch Herrn David Al Mari, maître en droit, geschäftsansässig in Luxembourg,

gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 22. Juli 2015, ausgestellt in Berlin, Deutschland;

2. eInnovations Holdings Pte. Ltd., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht Singapurs, mit satzungsmäßigem Sitz in Singapur, eingetragen bei der Singapore Accounting and Corporate Regulatory Authority (ACRA), unter der Eintragsnummer 200710925M, mit Sitz in 100 Beach Road #25-06, Shaw Towers, Singapur (189702) (im Folgenden „eInnovations“),

Inhaberin von fünfundzwanzigtausend (25.000) Anteilen und zukünftige Inhaberin von zweitausend (2.000) neuen Anteilen,

hier vertreten durch Herrn David Al Mari, oben genannt,

gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht vom 22. Juli 2015, ausgestellt in Makati City, Philippinen.

Besagte Vollmachten, welche von dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die Parteien unter 1 und 2 sind alle Gesellschafter der ECommerce Pay Holding S.à r.l. (die „Gesellschaft“, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 182.324, gegründet am 28. November 2013 gemäß einer Urkunde des Notars Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, welche am 23. Januar 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 213 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 30 July 2015 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Parteien 1 und 2 vertreten das gesamte Gesellschaftskapital und haben auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet. Die Gesellschafterversammlung ist ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Tagesordnung verhandeln:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000) um einen Betrag von viertausend Euro (EUR 4.000) auf einen Betrag von vierundfünfzigtausend Euro (EUR 54.000) durch die Ausgabe von viertausend (4.000) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).

2. Dementsprechende Änderung des Artikels 5.1 der Satzung der Gesellschaft, welcher nunmehr wie folgt lautet:

„Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt vierundfünfzigtausend Euro (EUR 54.000), bestehend aus vierundfünfzigtausend (54.000) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1).“

3. Anschließender Beschluss, jeden einzelnen Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Frau Magdalena Staniczek zu bevollmächtigen, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung zu aktualisieren und alleine zu unterzeichnen.

Nach ordnungsgemäßer Prüfung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Gesellschafterversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse und ersucht der unterzeichnende Notar, diese zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seinem derzeitigen Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000) um einen Betrag von viertausend Euro (EUR 4.000) auf einen Betrag von vierundfünfzigtausend Euro (EUR 54.000) durch die Ausgabe von viertausend (4.000) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1), zu erhöhen.

Zeichnung

Die viertausend (4.000) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1. zweitausend (2.000) neue Anteile wurden von Bambino, vorbenannt, zum Preis von zweitausend Euro (EUR 2.000) gezeichnet; und

2. zweitausend (2.000) neue Anteile wurden von eInnovations, vorbenannt, zum Preis von zweitausend Euro (EUR 2.000) gezeichnet.

Zahlung

Die von Bambino, vorbenannt, und von eInnovations, vorbenannt, so gezeichneten viertausend (4.000) Anteile wurden vollständig eingezahlt durch zwei Bareinlagen, sodass der vollständige Betrag in Höhe von viertausend Euro (EUR 4.000), von dem ein Betrag in Höhe von zweitausend Euro (EUR 2.000) von Bambino 106. VV UG (haftungsbeschränkt), vorbenannt, und ein Betrag in Höhe von zweitausend Euro (EUR 2.000) von eInnovations Holding Pte. Ltd., vorbenannt, gezeichnet wurde, der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was der unterzeichnende Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage in Höhe von viertausend Euro (EUR 4.000) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft zu ändern, welcher nunmehr wie in der Tagesordnung dargestellt lautet.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bevollmächtigt hiermit jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, sowie Frau Magdalena Staniczek, das Anteilsinhaberregister der Gesellschaft in Einzelunterschrift und mit uneingeschränkter Befugnis zur Unterbevollmächtigung zu aktualisieren und alleine zu unterzeichnen.

Kosten und Auslagen

Die Kosten, Auslagen, Honorare oder Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300.-) geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, die die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Die vorstehende Urkunde ist den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt sind, verlesen und von dem Notar gemeinsam mit diesen Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Signé: D. Al Mari, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 3 août 2015. GAC/2015/6683. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015134668/169.

(150145464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

EQOS Energie Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 15.850.

Une nouvelle liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 04 août 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015133719/11.

(150144698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

ESSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 138.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015133720/11.

(150144466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Esteban Invest IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 14, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 136.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133721/10.

(150144548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Armador S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.755.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 4 août 2015

En date du 4 août 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- accepter et confirmer la démission de Madame Catherine KOCH de son mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2015;
- accepter et confirmer la nomination de Monsieur Olivier HAMOU en tant que nouvel administrateur de catégorie B avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Sylvie BUHAGIAR, administrateur de catégorie A
- Monsieur Eric FORT, administrateur de catégorie B et président
- Monsieur Olivier HAMOU, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

ARMADOR S.A. SPF

Signature

Référence de publication: 2015137067/22.

(150148372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

—
Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 der Euro Co AG und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 2015.

Référence de publication: 2015133726/11.

(150144808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Euro Logistics & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.133.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133727/10.

(150145175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Euro Composites® S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.542.

—
Der individuelle Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 der Euro-Composites® S.A. und der diesen Jahresabschluss betreffende Bericht des Wirtschaftsprüfers wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. August 2015.

Référence de publication: 2015133728/11.

(150144804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Dragon Aviation Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 188.936.

—
- Mons. Kailash Ramassur, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. Kailash Ramassur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme. Marion Fritz, avec effet au 29 mai 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- le mandat de Mons. Graeme Jenkins, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015137220/22.

(150148762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Eurocrystal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 274, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.399.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133729/9.

(150144511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Eurodel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 66.203.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015133730/10.

(150144913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

EVA Sped S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippman.
R.C.S. Luxembourg B 109.541.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133734/9.

(150144312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 192.876.

—
Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015133751/11.

(150144986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

FFDC Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.901.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015133752/11.

(150144944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

FFDC WL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.932.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015133754/11.

(150144924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Info Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 90.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133861/9.

(150144443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Quintessante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.333.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Meeting") of "Quintessante S.A." (the "Company"), a "Société anonyme", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 171.333, incorporated under the name "Twelve Camellia S.A." by deed of Me. Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 31, 2012, published in the Luxembourg Memorial C number 2500 on October 8, 2012 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2013 published in Memorial C, number 1758, on July 22, 2013.

The Meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Isabel DIAS, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the sole shareholder present or represented and the number of its shares held by it are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minutes.

II.- As appears from the attendance list, 31,000 shares out of the 31,000 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 31,000) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the corporate object of the Company;
- 2.- Amendment of article 3 of the Articles of Association in order to reflect such action;
- 3.- Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting after having expressly acknowledged that the company has not issued convertible bonds, has resolved to change the company's corporate object.

Second resolution:

The Meeting decided the subsequent amendment of article 3 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

Art. 3. "The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees, to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may also acquire or hold directly some pieces of art."

Costs:

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement:

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'"Assemblée") de la société anonyme "Quintessante S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 171.333, constituée sous le nom «Twelve Camellia S.A.» suivant acte reçu par le notaire Me. Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2012 publié au Mémorial C N° 2500 du 8 octobre 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, pré-ommé, le 22 mai 2013, publié au mémorial C N° 1758 du 22 juillet 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, prénommée.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il ressort de cette liste de présence que 31.000 actions des 31.000 actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 31.000), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de l'objet social de la Société;
- 2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution qui précède;
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée constatant expressément que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire, décide de modifier l'objet social de la Société.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier en conséquence de la résolution qui précède, l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. «L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jugera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant, de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

La Société peut aussi acquérir ou détenir directement des oeuvres d'art.»

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation:

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juillet 2015. 2LAC/2015/17314. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015135135/129.

(150146723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Laucale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 98.719.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133927/9.

(150144583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Lion Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 27.652.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133942/9.

(150144859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Lerner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 181.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133937/9.

(150144252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

Lowi - Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 92A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.271.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133945/9.

(150144272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.

MARE NOSTRUM Long Term Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133982/9.

(150144485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2015.
